

Le 24 mai 2017

N/Réf. : 06595 (109779)

**Objet : Demande d'accès à l'information concernant un incident mortel
survenu le 25 octobre 2010 à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson**

Madame,

La présente fait suite à votre demande du 27 avril 2017 visant à *obtenir le lieu d'un décès survenu le 25 octobre 2010*. Nous avons effectué les vérifications aux archives des coroners. Le rapport de police (n° : 373-101025-005) indique qu'un incident mortel est survenu le 25 octobre 2010 au 54, chemin du Lac Piché, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, dans la chambre à coucher.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note d'explication à ce sujet.

Veillez recevoir, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.



Dana Deslauriers, avocate
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

DD/ns

p. j.

IDENTITÉ				150643			
SUITE À UN AVIS DU		2010	10	25	NUMÉRO DE DOSSIER A - 312802		
Prénom à la naissance Dany		Nom à la naissance Beaupré			Date de naissance 1973 03 01		
Sexe Masculin	Municipalité de résidence Ste-Marguerite du Lac Masson			Province Québec	Pays Canada		
Prénom de la mère Lise		Nom de la mère à la naissance Montigny		Prénom du père Réjean		Nom du père Beaupré	

DÉCÈS			
Lieu du décès Déterminé	Nom du lieu Domicile		Municipalité du décès Ste-Marguerite du Lac Masson
DATE DU DÉCÈS	Déterminée	2010 10 25	HEURE DU DÉCÈS Indéterminée

CAUSES PROBABLES DE DÉCÈS :

Intoxication au monoxyde de carbone.

EXPOSÉ DES CAUSES :Identification

MONSIEUR DANY BEAUPRÉ est identifié par ses parents au CSSS des Sommets en présence du personnel.

Examen externe

À ma demande, le 28 octobre 2010, le docteur Yves Lambert procède à un examen externe du corps à la Morgue de Montréal.

Sur le corps, il y a absence de lésion traumatique significative.

Examen interne

Aucun.

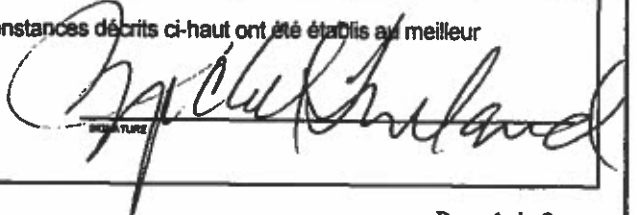
Antécédents

Ils n'ont pas été investigués car non contributifs au décès.

Autres rapports

L'analyse toxicologique des prélèvements biologiques révèle une alcoolémie de 8.1 mg/dL et un taux de 75% de carboxyhémoglobine dans le sang.

IDENTIFICATION DU CORONER	
Prénom du coroner Michel	Nom du coroner Ferland
Je soussigné, coroner, reconnais que la date indiquée, et les lieux, causes, circonstances décrits ci-haut ont été établis au meilleur de ma connaissance et ce, suite à mon investigation, en foi de quoi	
J'AI SIGNÉ À : Boisbriand	CE 7 avril 2011



A - 312802

Numéro de l'avis

CIRCONSTANCES DU DÉCÈS :

Le 25 octobre 2010 vers 11h30, le père de MONSIEUR DANY BEAUPRÉ contacte la Sûreté du Québec MRC des Pays d'en Haut (no. événement 373-101025-005). Son fils ne s'est pas présenté à son travail et depuis quelques jours, il n'a pas eu de ses nouvelles. Il est inquiet car il le croit dépressif. Il leur demande d'aller vérifier à sa résidence sise à Ste-Marguerite du Lac Masson. Vers 12h03, les policiers sont sur les lieux.

Ils entrent à l'intérieur de la résidence par la porte d'entrée qui n'est pas verrouillée. À l'intérieur, il y a une forte odeur d'essence et ils le trouvent sans vie apparente sur le lit. Il y a un tuyau de ventilation dans la chambre. Celui-ci provient de l'extérieur où se trouve un dispositif relié à une génératrice qui ne fonctionne pas.

Les ambulanciers sont au chevet à 12h26. Il leur est impossible de tenter des manœuvres. Il est donc transporté en conduite non urgente au CSSS des Sommets où le docteur Andréanne Gagné constate médicalement le décès à 13h44.

L'enquête policière est confiée à monsieur Benoît Pommerleau.

Sur les lieux, il a laissé plusieurs écrits traduisant son état d'esprit. On trouve également une note d'achat d'essence datée du 23 octobre 2010. Il n'y a pas d'élément suspect ou d'une intervention d'un tiers.

Parmi les notes trouvées, il y a un journal intime. La lecture de celui-ci nous montre qu'en plus d'exercer son travail de menuisier, MONSIEUR DANY BEAUPRÉ fréquentait des établissements licenciés à la recherche de l'amour. Il voulait à tout prix aimé et être aimé mais il accumulait des déceptions. Ses besoins affectifs n'étaient pas comblés. Parallèlement, il avait des problèmes financiers malgré son bon emploi. Il dépensait beaucoup pour sa quête d'amour. On y lit également des propos suicidaires et de dépendance affective. Finalement, les notes du 23 et 24 octobre 2010 expriment très bien son intention de réussir pour cette fois d'attenter à ses jours.

Par conséquent, l'investigation conclut à un suicide chez une personne qui n'a pas cherché l'aide nécessaire dont il avait besoin.

CONCLUSION :

Suicide par intoxication au monoxyde de carbone.